

Résumé

Le règlement relatif aux virements instantanés avait été adopté le 13 mars 2024 par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Les banques de la zone euro devront se conformer à ces nouvelles règles au plus tard pour le 9 janvier 2025 pour les virements en euros.

Cette réglementation vise à harmoniser et renforcer l'utilisation des virements instantanés en euros à travers l'Union européenne. L'objectif est également d'améliorer la concurrence et l'efficacité dans le domaine des paiements, en généralisant l'utilisation des virements instantanés dans l'UE de manière accessible, sûre et peu coûteuse.

Les prestataires de services de paiement (PSP) ont l'obligation de proposer des services de virement instantanés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour tous les comptes de paiement en euros. Les PSP qui proposent des virements classiques en euros devront également mettre à disposition des services de virements instantanés en euros. Cette obligation s'appliquera à tous les comptes de paiement accessibles pour les virements classiques.

Les délais de mise en œuvre sont les suivants :

- Pour les PSP de la zone euro : au plus tard le 9 janvier 2025 pour la réception et l'émission des virements instantanés.
- Pour les PSP hors de la zone euros : au plus tard le 9 janvier 2027 pour la réception et l'émission des virements instantanés.

Concernant la tarification, les frais pour les virements instantanés ne devront pas être supérieurs à ceux des virements classiques correspondants. Ce plafonnement des frais vise à limiter les coûts pour les utilisateurs.

Les PSP ont également une obligation de vérification du bénéficiaire (nom et compte) et devront offrir gratuitement ce service de vérification du bénéficiaire avant l'exécution. L'objectif de cette obligation vise à réduire les risques de fraude et d'erreurs. Ce contrôle s'effectue également sans impact sur le délai des virements instantanés. Les utilisateurs professionnels peuvent renoncer à ce service dans le cas de paiements groupés.

Parmi les obligations se trouvent également celles de contrôle des sanctions financières. Les PSP doivent vérifier quotidiennement si leurs clients font l'objet de mesures restrictives financières ciblées. Cette vérification remplace le contrôle systématique à chaque transaction.

Parmi les autres dispositions importantes, outre la disponibilité des virements instantanés 24h/24 et 7j/7 et donc sans aucun impact quant aux jours fériés ou aux horaires bancaires, la mise à disposition des fonds sur le compte du bénéficiaire doit être faite dans les 10 secondes et les clients doivent également avoir la possibilité de fixer des plafonds de montants pour les virements instantanés.

La réglementation indique également que les Etats membres doivent prévoir des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect des obligations.

Sources :

<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/886/oj>

<https://presse.economie.gouv.fr/le-comite-national-des-moyens-de-paiement-se-felicite-de-la-publication-du-reglement-virement-instantane-au-journal-officiel-de-lunion-europeenne/>

<https://presse.economie.gouv.fr/le-comite-national-des-moyens-de-paiement-se-felicite-de-la-publication-du-reglement-virement-instantane-au-journal-officiel-de-lunion-europeenne/>

Summary

The regulation on instant transfers was adopted on 13 March 2024 by the Council of the European Union and the European Parliament. Eurozone banks must comply with these new rules for euro transfers by 9 January 2025, at the latest.

These regulations aim to harmonise and reinforce the use of instant euro transfers across the European Union. They also aim to improve competition and efficiency in the payments field by making instant transfers across the EU accessible, secure, and inexpensive.

Payment Service Providers (PSPs) are required to offer 24/7 instant credit transfer services for all euro payment accounts. PSPs offering standard euro transfers will also have to provide instant euro transfer services. This obligation will apply to all payment accounts accessible for standard transfers.

The implementation deadlines are as follows:

- For euro zone PSPs: by 9 January 2025 at the latest for the reception and transmission of instant transfers.
- For PSPs outside the euro zone: no later than 9 January 2027 for the receipt and transmission of instant transfers.

With regard to pricing, charges for instant transfers must not exceed those for corresponding conventional transfers. This fee cap is designed to limit costs for users.

PSPs are also required to verify the beneficiary (name and account), and must offer this service free of charge prior to execution. The aim of this obligation is to reduce the risk of fraud and error. This check also has no impact on the time required for instant transfers. Business users can opt out of this service in the case of bulk payments.

Other obligations include controlling financial penalties. PSPs must check on a daily basis whether their customers are subject to targeted financial restrictive measures. This replaces systematic checks on every transaction.

Among other important provisions, in addition to the 24/7 availability of instant transfers, with no impact on public holidays or banking hours, funds must be made available to the beneficiary's account within 10 seconds, and customers must be able to set caps on the amount of instant transfers.

The regulations also state that member states must provide for effective, proportionate and dissuasive penalties in the event of non-compliance.

Sources :

<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/886/oj>